

suprématie du cabinet ou du parlement???

Par **trinity**, le **26/10/2010** à **22:32**

bonsoir!!!!

je suis en train d'écouter mon cours de méthodologie de droit constitutionnel. Voici le sujet énoncé:

Commentez cet opinion de RAmsay Muir: "dire que le Parlement contrôle le Cabinet est une absurdité, la vérité est que le cabinet contrôle le Parlement".

Dans la correction, le plan donné est le suivant:

- 1) la prépondérance apparente du parlement
 - a. confiance et responsabilité politique
 - b. vote de la loi
- 2) la prépondérance réelle du cabinet
 - a. lien partisan
 - b. la dissolution: arme absolue

dans un autre post, on m'a conseillé juste de ne pas traité un sujet style "les oranges et les citrons" avec un plan bateau

- 1) les oranges
- 2) les citrons

Or j'ai l'impression que pour ce sujet de droit constitutionnel c'est exactement ce qui est fait....

- 1) le parlement
- 2) le cabinet

même si l'on insiste sur les termes de apparente et de réelle j'ai l'impression de retrouver le plan bateau....

qu'en pensez vous???

d'avance merci à tous

Par **x-ray**, le **27/10/2010** à **10:03**

Salut Trinity,

[quote="trinity":1lustjxl]

même si l'on insiste sur les termes de apparente et de réelle...[/quote:1lustjxl]

Et bien voilà, tu réponds toi-même à la question...En droit, les mots ont un poids important...

Par ailleurs, si je reprends ton corrigé et que je le modifie avec les mots en gras, ça donne ça :

1) la prépondérance apparente du parlement

a. confiance et responsabilité politique [b:1lustjxl]du cabinet[/b:1lustjxl]

b. vote de la loi [b:1lustjxl]par le parlement[/b:1lustjxl]

2)la prépondérance réelle du cabinet

a. lien partisan [b:1lustjxl]entre cabinet et parlement[/b:1lustjxl]

b. la dissolution [b:1lustjxl]du parlement[/b:1lustjxl] : arme absolue [b:1lustjxl]du cabinet[/b:1lustjxl]

Et là, tu t'aperçois qu'il n'est plus possible de faire un

1) le parlement

2) le cabinet

puisqu'on retrouve des arguments sur les deux dans les deux parties...

Par ailleurs, mon exemple sur Oranges et Citrons valait pour les sujets où on oppose deux idées, deux concepts, deux institutions. Ici, ça aurait été un sujet du type : "Parlement et cabinet en Grande Bretagne"...Là, la tentation est grande de faire

1) le parlement

2) le cabinet

Mais ça n'aurait pas été bon. D'où la nécessité de [b:1lustjxl]reformuler le sujet[/b:1lustjxl] dans le cadre d'une [b:1lustjxl]problématique[/b:1lustjxl]. Par exemple, "qui domine la relation Parlement-Cabinet ?" et l'on s'aperçoit enfin que le plan qui t'a été donné peut très bien aussi répondre à un sujet du type "Parlement et cabinet en Grande Bretagne".

Ne t'attends pas à des solutions préconçues : il n'existe pas UNE réponse à un sujet. Il peut y avoir plusieurs bon plan, en fonction de la problématique, des limites que l'on pose au sujet, etc...

Tu ne dois donc pas te dire :

"Si j'ai un sujet de tel type, je prends un plan de tel type"...Ca c'est ce que l'on te vend dans des manuels de prêt-à-penser style "Je vais réussir mon droit" ou "Cap L1 droit" et compagnie...

Je pense qu'on attend sincèrement de toi une réflexion qui t'es propre, une démonstration argumentée dans un cadre (le plan) qui doit mettre en valeur cette même argumentation. Et c'est là que les mots que tu utilises dans tes titres prennent tout leur sens (par exemple,

"apparente" et réelle"  or type unknown

Donc, tout se tient : une [b:1lustjxl]bonne lecture du sujet [/b:1lustjxl]implique une [b:1lustjxl]problématique cohérente[/b:1lustjxl] (ou reformulation si tu préfères), à laquelle réponds une [b:1lustjxl]argumentation[/b:1lustjxl] développée dans un cadre, [b:1lustjxl]le plan, aux titres évocateurs[/b:1lustjxl] de ce que tu souhaites démontrer.

Donc, il n'y a pas un plan idéal, mais TON plan, qui sera bon, si tu as bien cerné le sujet (ou "problématisé") et si tu y as bien répondu...

Par **trinity**, le **27/10/2010** à **12:36**

et bien voilà une réponse qui met énormément de lumière sur tous mes doutes!!!

Vraiment merci

ta réponse me permet de me rendre compte que pour le sujet théorie la méthode est quasiment la même que celle du devoir de composition de culture générale du concours Officier de Police Judiciaire:

3 heures, une bonne analyse du sujet et élaboration du plan pendant 1h30
rédaction pendant 1h/1h15 et enfin 15 minutes de relecture

Il fallait aussi pour ce concours poser la problématique du sujet comme pour ce devoir.

Finalement je me rends compte que la méthode droit n'est pas très éloignée de la méthode gendarme!!!!

De plus ton analyse du sujet avec les mots en gras m'a vraiment aidée!!!!

MERCI MERCI MERCI

Par **x-ray**, le **27/10/2010** à **16:52**

Pas de pb...Je fais ce que je peux.

Mais pour moi, 1H30 pour élaborer le plan, ça me paraît beaucoup. J'ai (ou plutôt, j'avais) besoin de plus de temps pour rédiger.

Par contre, pour revenir à ce que je te disais dans ta présentation, il faut que tu t'entraînes. Que tu traites des sujets, et ce, dès maintenant. Si tu attends d'avoir vu tous les cours, tu n'auras plus le temps. Donne-toi du temps pour travailler la méthode, absolument.

Tu fais quoi en ce moment ? Quels cours et quels sujets ?

A +

Par **trinity**, le **27/10/2010** à **18:33**

alors j'essaie de travailler toutes les matières toutes les semaines...

je me suis fait un planning de travail qui aborde une matière par jour.

A ce jour voilà ce que j'ai vu:

[b:3beln9ij]droit civil[/b:3beln9ij]: définition du droit, droit objectif, les sources du droit

[b:3beln9ij]droit constit[/b:3beln9ij]: l'Etat, la constitution, la séparation des pouvoirs

[b:3beln9ij]introduction historique au droit[/b:3beln9ij]: apport romain (autonomie du droit), apport romain (science du droit), V -XI siècle identité juridique

économie politique: histoire de la pensée économique, Années 30 + néo classique + Keynes

Anglais juridique: historical and terminological introduction, The British constitution and the

British Monarchy
Relations Internationales: Introduction générale

Aux vues des cours que j'ai déjà abordé, tu pourras te rendre compte que l'éco et les RI ne

me passionnent pas.... Image not found or type unknown

J'ai commencé la métho de droit constit hier et pas encore celle de droit civil (prévue samedi

soir, le bonheur d'un étudiant, réviser le samedi soir Image not found or type unknown)

Par contre j'accroche beaucoup sur le droit constitutionnel ainsi que sur l'introduction

historique au droit. Image not found or type unknown

Le droit civil ca va a peu près, mais je crois que c'est le prof qui ne me passionne pas.....
L'anglais, c'est cool, je comprends plutot bien mais c'est difficile de prendre des notes dans
une langue étrangère.

Je ne suis pas contre l'idée d'un sujet en droit constitutionnel si tu as une idée à me
soumettre...

je préfère que cela vienne de quelqu'un d'extérieur car si je pioche dans un bouquin ou bien
dans le forum je vais etre tenté d'aller chercher la solution au lieu de réfléchir!!!!

MERCI!!!!!!!!!!!!

Par **trinity**, le **27/10/2010 à 18:34**

[quote="trinity":1jov97fw]alors j'essaie de travailler toutes les matières toutes les semaines...
je me suis fait un planning de travail qui aborde une matière par jour.

A ce jour voilà ce que j'ai vu:

[b:1jov97fw]droit civil[/b:1jov97fw]: définition du droit, droit objectif, les sources du droit

[b:1jov97fw]droit constit[/b:1jov97fw]: l'Etat, la constitution, la séparation des pouvoirs

[b:1jov97fw]introduction historique au droit[/b:1jov97fw]: apport romain (autonomie du droit),
apport romain (science du droit), V -XI siecle identité juridique[b:1jov97fw]

économie politique[/b:1jov97fw]: histoire de la pensée économique, Années 30 + néo
classique + Keynes[b:1jov97fw]

Anglais juridique[/b:1jov97fw]: historical and terminological introduction, The British
constitution and the British Monarchy

[b:1jov97fw]Relations Internationales[/b:1jov97fw]: Introduction générale

Aux vues des cours que j'ai déjà abordé, tu pourras te rendre compte que l'éco et les RI ne

me passionnent pas.... Image not found or type unknown

J'ai commencé la métho de droit constit hier et pas encore celle de droit civil (prévue samedi

soir, le bonheur d'un étudiant, réviser le samedi soir

